Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil (CSQ)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,

tenue le 20 décembre 2023 à 16 h, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Bérubé Gabriella
Bourgoin Annie
Bourgon Julie
Brossoit Kathleen
Brunet Émilie
Chevrier Geneviève
Corriveau Marie-Ève
Dubé Sylvette
Duclos Lysiane
Ferland Alexandre
Gaboriault Isabelle
Gabriele Karine
Gagné Virginie
Gariépy Isabelle
Goyette Maggie
Jacques Karen
Lapointe Amélie
Lapointe Katia
Latreille Guylaine
Lavoie Nadine
Lefebvre Andrée-Ève
Lefebvre Sandra
Lefebvre Véronique (en virtuel)
Lévesque Claude Marie
Malouin Claudine
Martin Frédérique
Ménard Julie
Morin Yvane
Nolin Marie-Claude
Pilon Karine
Rivet Marie-Noëlle
Roy Mélissa
Samson Valérie
Schimek Christina
Séguin Josianne

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2023 ET SUIVIS 1
3. ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES 3
4. NÉGOCIATION NATIONALE 3
5. COUPURE DE TRAITEMENT ET LA GRÈVE 4
6. ADOPTION DE LA RÉFORME DRAINVILLE : PROJET DE LOI 23 4
7. CONGÉS DE COTISATIONS SYNDICALES 4
8. GIF ET FORMATION CONTINUE 5
9. FORMATION SUR LES DROITS PARENTAUX 5
10. QUESTIONS DIVERSES 5
11. VARIA 6

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Marie-Claude Nolin,
Appuyé par Karine Gabriele :

A2324-CD-DEC-23 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Nadine Lavoie et Guylaine Latreille, déléguées à l'école Notre-Dame-de-Lorette arrivent à 16 h 05.
Kathleen Brossoit, déléguée à l'école L'Épervière arrive à 16 h 06.
Marie-Noëlle Rivet, déléguée à l'école Harwood arrive à 16 h 08.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2023 ET SUIVIS

Proposé par Julie Bourgon,
Appuyé par Julie Ménard :

A2324-CD-DEC-24 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 13 novembre 2023 tel que présenté.

Suivis :

2.1 Délégation au congrès CSQ 2024 du 26 au 29 juin 2024

Dans le document A2324-CD-15, les dates des rencontres préparatoires en vue du congrès et le nom des membres formant de la délégation sont inclus.

Le comité exécutif recommande à l'assemblée des personnes déléguées de mandater les membres suivants au 44e congrès général de la CSQ en juin 2024 :

- Amélie Lapointe, vice-présidente au secrétariat
- Claudine Malouin, deuxième membre siégeant au comité exécutif
- Isabelle Gariépy, vice-présidente à la trésorerie
- Julie Bourgon, personne déléguée
- Katia Lapointe, premier membre siégeant au comité exécutif
- Marie-Claude Nolin, personne déléguée
- Mireille Nadon, enseignante au primaire
- Véronique Lefebvre, présidente
- Virginie Gagné, personne déléguée

Proposé par Geneviève Chevrier,
Appuyé par Sylvette Dubé :

A2324-CD-DEC-25 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées mandatent les membres suivants au 44e Congrès général de la CSQ en juin 2024 :

- Amélie Lapointe, vice-présidente au secrétariat
- Claudine Malouin, deuxième membre siégeant au comité exécutif
- Isabelle Gariépy, vice-présidente à la trésorerie
- Julie Bourgon, personne déléguée
- Katia Lapointe, premier membre siégeant au comité exécutif
- Marie-Claude Nolin, personne déléguée
- Mireille Nadon, enseignante au primaire
- Véronique Lefebvre, présidente
- Virginie Gagné, personne déléguée

Myriam Bouthillier, personne déléguée, a envoyé sa candidature après la date butoir du 1er décembre. Si un membre de la délégation au congrès se désistait, sa candidature à combler la délégation sera à voter en assemblée des personnes déléguées.

Émilie Brunet, déléguée à l'école du Papillon-Bleu, pavillon Saint-Jean-Baptiste, arrive à 16 h 13.

2.2 Extranet SERV

À la suite de la présentation du document A2324-CD-13 lors de la dernière assemblée des personnes déléguées, chaque personne déléguée et substitut devait suivre la démarche et s'inscrire à l'extranet du syndicat, puisque les documents sont maintenant déposés dans l'extranet du SERV et ne sont plus envoyés par courriel.

Depuis la dernière rencontre, malgré les rappels, certaines personnes déléguées ne sont toujours pas inscrites à l'extranet et n'ont pu diffuser le procès-verbal de la dernière rencontre. D'ici la prochaine rencontre, il est impératif que chaque personne déléguée et substitut ait son accès à l'extranet.

Si vous rencontrez des difficultés à vous connecter, veuillez communiquer avec Claudine Berger à claudine@servaudreuil.net.

Il est demandé qu'un courriel soit envoyé aux personnes déléguées lorsque le procès-verbal et les documents sont déposés dans l'extranet.

Alexandre Ferland, délégué à l'école François-Perrot arrive à 16 h 19.

2.3 Dépannage

Les personnes déléguées sont invitées à faire part au syndicat des situations de dépannage vécues dans leur milieu en suivi de la dernière assemblée des personnes déléguées. Les coupons « Film : Cauchemar à l'école » sont à remettre à la fin de l'assemblée dans l'enveloppe à cet effet.

Il est demandé qu'un rappel par courriel soit envoyé aux personnes déléguées afin qu'elles apportent les coupons de dépannage remplis à la réunion.

3. ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES

Une présentation des conditions de renouvèlement 2024 en assurance collective de personnes, des augmentations des tarifs dentaires 2024 et le dépliant *Votre régime en un coup d'œil (édition 2024)* est expliquée aux personnes déléguées à l'aide du document A2324-CD-16.
Aux pages 4 et 5 de l'édition de décembre 2023 de *L'Informel*, un résumé des informations des conditions de renouvèlement ainsi que la grille tarifaire pour 2024 s'y trouvent.

Il est proposé que les personnes déléguées présentent aux membres de leur établissement les conditions de renouvèlement du régime d'assurance collective de personne pour l'année 2024 à l'aide du document A2324-CD-16.

Proposé par Maggie Goyette,
Appuyé par Mélissa Roy :

A2324-CD-DEC-26 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées présentent aux membres de leur établissement les conditions de renouvèlement du régime d'assurance collective de personne pour l'année 2024 à l'aide du document A2324-CD-16.

Frédérique Martin, déléguée à l'école du Papillon-Bleu, pavillon Sainte-Trinité, arrive à 16 h 23.

4. NÉGOCIATION NATIONALE

La présidente remercie les personnes déléguées de leur présence et implication tout au long des trois (3) séquences de grève. Les équipes de négociation se sentent soutenues par la mobilisation. Le cri du cœur des enseignantes et enseignants est entendu : les représentants syndicaux continuent de le porter, car les conditions de travail doivent s'améliorer.

Un résumé de l'état des négociations autant à la table sectorielle qu'intersectorielle est présenté aux personnes déléguées.

Les membres sont invités à aller visionner la conférence de presse des quatre (4) porte-paroles du Front commun en date du 20 décembre 2023. Lien ici

5. COUPURE DE TRAITEMENT ET LA GRÈVE

La présidente répond aux diverses questions des personnes déléguées en lien avec les coupures de traitement lors de journées de grève.
Les personnes déléguées devront ramasser le relevé de paie et l'horaire de travail des enseignantes et enseignants qui jugent avoir subi une coupure de traitement abusive le 6 novembre dernier et transmettre ces documents à la présidente.

6. ADOPTION DE LA RÉFORME DRAINVILLE : PROJET DE LOI 23

À la suite de l'adoption du projet de loi n° 23 le 7 décembre dernier, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), ses quatre fédérations du secteur scolaire, la Fédération du personnel de l'enseignement privé et sa fédération universitaire, déplorent le manque d'écoute du ministre de l'Éducation et rappellent leur mécontentement face aux changements qui découleront de cette réforme.

La vision managériale et centralisatrice derrière la réforme Drainville est loin de faire consensus. Sur le fond des choses, la FSE-CSQ se dit déçue du manque flagrant d'ouverture de la part du ministre Drainville. Ce dernier a complètement ignoré les préoccupations et les recommandations de nombreux acteurs du réseau et d'experts de l'éducation.

L'adoption de la réforme Drainville vient enlever des droits acquis avec le projet de loi 40 de la réforme Roberge.

Nous ne baisserons pas les bras et nous poursuivrons nos représentations quant à ces changements qui n'apporteront aucun bénéfice aux élèves.

Lors d'une prochaine rencontre, le syndicat présentera les différences entre la Loi actuelle (LIP) et les modifications apportées.

7. CONGÉS DE COTISATIONS SYNDICALES

À la suite de l'assemblée générale du 8 novembre dernier, les membres n'ont pas retenu la création d'un fonds de grève et ont plutôt voté en faveur d'un congé de cotisations syndicales. Vous trouverez les décisions A2324-AG-DEC-11 à A2324-AG-DEC-13 en ce sens.

A2324-AG-DEC-11 **Il est résolu à majorité** de maintenir le congé de cotisation tel que vécu auparavant et de débuter le paiement le 14 décembre 2023.

A2324-AG-DEC-12 **Il est résolu à majorité** de remplacer *le plus rapidement possible* par *à compter du 14 décembre 2023.*

A2324-AG-DEC-13 **Il est résolu à majorité** que le montant du congé de cotisations de 111 385,78 $ et le montant de 135 000 $ de l'actif non affectif pour un total de 246 385,78 $ soient utilisés en congé de cotisations le plus rapidement possible.

Ainsi, les membres bénéficieront d'un congé de cotisations syndicales sur les paies des 14 et 28 décembre 2023, 11 et 25 janvier 2024 ainsi que sur celle du 8 février 2024.

8. GIF ET FORMATION CONTINUE

Après vérifications auprès de la FSE, il est du devoir des enseignantes et enseignants de respecter les consignes de l'employeur en utilisant leur système plutôt que l'AppliProf. Toutefois, les enseignantes et enseignants n'ont pas l'obligation d'inscrire leurs formations au fur et à mesure puisque la LIP ne va pas jusque-là.

Voici un rappel de ce que les enseignantes et enseignants peuvent inscrire comme formation selon la LIP :

> **22.0.1.** L'enseignant doit suivre au moins 30 heures d'activités de formation continue par période de deux années scolaires débutant le 1er juillet de chaque année impaire. Il choisit les activités de formation continue qui répondent le mieux à ses besoins en lien avec le développement de ses compétences.
> On entend par « activité de formation continue » la participation à une activité structurée, notamment un cours, un séminaire, un colloque ou une conférence, organisée par le ministre, par un établissement d'enseignement universitaire, par un centre de services scolaires, par un établissement d'enseignement régi par la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1), par un autre organisme, par un pair ou en application de l'article 96.21.
>
> La lecture d'ouvrages spécialisés est également reconnue comme une activité de formation continue. Est aussi visée toute participation à titre de formateur à une telle activité.

Isabelle Gariépy, vice-présidente à la trésorerie, arrive à 17 h 40. Elle était en instance de négociation à Québec.

9. FORMATION SUR LES DROITS PARENTAUX

L'affiche promotionnelle sur la formation des droits parentaux est à placer au babillard syndical. Cette formation donnée aux deux (2) ans se concentre sur les droits parentaux des enseignantes et enseignants. Mario Labbé, conseiller à la CSQ, sera des nôtres.
La formation aura lieu au bureau syndical et débutera à 16 h. Une collation sera servie.

L'inscription est obligatoire en remplissant le formulaire FORMS.

Nous invitons les membres qui seront en situation de congé de maternité, paternité ou d'adoption dans les prochaines années à participer à cette formation.

10. QUESTIONS DIVERSES

Grève générale illimitée : Aucune date n'est encore connue pour la tenue d'une grève générale illimitée du Front commun. Les enseignantes et enseignants sont attendus au travail le 8 janvier 2024.

Politique de remboursement des dépenses : La politique est maintenant disponible sur l'extranet et sur le site Internet du syndicat. Il est important que les réclamations en 2023 soient déclarées sur le formulaire Excel 2023.

Puisque la politique de remboursement des dépenses sera mise à jour en janvier 2024 à la suite de la révision de l'indice de prix à la consommation (IPC), le formulaire Excel 2024 sera revu lui aussi.

11. VARIA

Aucun

Levée de l'assemblée à 18 h 01

Véronique Lefebvre
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat